



**Direction Départementale  
des Territoires et de la Mer**

Service : **EAU et BIODIVERSITE** TPH  
Pôle : **Politique de l'eau, Planification, Nature**  
Unité : **Biodiversité, faune sauvage,  
trames verte et bleue**  
Courriel : [ddtm-natura2000@ille-et-vilaine.gouv.fr](mailto:ddtm-natura2000@ille-et-vilaine.gouv.fr)  
Objet : Consultation du public du 11 juillet 2014 au  
1<sup>er</sup> août 2014 – motifs de la décision  
Date : Rennes,  
le 06/08/2014

**MOTIFS DE LA DÉCISION PRISE SUITE AUX OBSERVATIONS DU PUBLIC SUR LE  
PROJET D'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL PORTANT APPROBATION DU DOCUMENT  
D'OBJECTIFS (DOCOB) DES SITES NATURA 2000 FR5302014 (ZSC) et FR5312012 (ZPS)  
« Vallée du Canut ».**

La participation du public relative au projet d'arrêté préfectoral a été organisée par voie électronique sur le site internet des services de l'Etat en Ile-et-Vilaine.

La mise en ligne du projet d'arrêté et de la note de présentation a eu lieu le 11 juillet 2014, et la période de participation s'est achevée le 1<sup>er</sup> août 2014, le délai de 21 jours étant écoulé.

Compte tenu du volume du document annexe à l'arrêté, composé du document d'objectifs des sites Natura 2000 « Vallée du Canut » comportant deux tomes et un atlas cartographique, ces derniers étaient consultables sur demande en DDTM d'Ile-et-Vilaine pendant la période sus-citée.

A l'issue de la phase de consultation, suite à la synthèse des observations reçues :

*- Il est décidé d'apporter à l'arrêté les modifications suivantes pour prendre en compte les observations judicieuses en rapport avec le projet d'arrêté, reçues par voie électronique.*

*Elles ont été prises en compte de la façon suivante :*

*\* Visa sur la composition du comité de pilotage : changement de date du 04/11/2011 au 25/03/2014 ;*

En effet, la composition du comité de pilotage a été modifiée le 25/03/2014 pour prendre en compte une fusion d'EPCI.

*\* Lieu de consultation du document d'objectifs après son approbation : ajout de « à la sous-préfecture de Redon » à l'article 2, et de « le sous-préfet de Redon » à l'article 4)*

En effet, les sites Natura 2000 « Vallée du Canut » sont situés dans l'arrondissement de Redon.

La chef du service Eau et Biodiversité



Sandrine CADIC